



BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM :

Prénom :

6 km 12 km Animations enfants P, B, M
(Poussins : 99-2000 Benjamins : 97-98 Minimes : 95-96)

Adresse :

Courriel :

Code postal :

Ville :

Sexe (M ou F) :

Date de naissance :

Club (ou association) :

Numéro de licence :

Fédération :

Catégorie :

Je joins un chèque de 6 € pour les 12 km et de 5 € pour le 6 km, à l'ordre du Comité des Fêtes de Bessines.

Je joins un certificat médical d'aptitude à la course à pied datant de moins d'un an ou sa photocopie ou celle de ma licence sportive de l'année en cours.

Je suis mineur(e) et je fais compléter à mes parents ou responsables l'autorisation ci-dessous :

« Je soussigné(e).....

Parent/responsable du coureur :.....

Déclare l'autoriser à participer aux 12 km de Bessines sous mon entière responsabilité. »

A

Signature

Le

REGLEMENT

Inscription :

Renvoyer le bulletin ci-contre complété et accompagné d'un chèque de 6 € pour les 12 km, 5 € pour le 6 km (gratuit pour les animations enfants) et un certificat médical d'aptitude à la course à pied datant de moins d'un an (ou sa photocopie ou celle de votre licence).

Retrait des dossards

A partir de 8 H à la Salle de la Grange à Bessines (inscription sur place majorée de 2 €)

Distance :

12 km (2 boucles) sur routes et chemins

6 km (1 boucle)

Poussin : 0,7 km Benjamins : 1,2 km Minimes : 1,7 km

Participation

Course ouverte à tout concurrent, homme ou femme, de plus de 16 ans, licencié ou non (6 ou 12 km)

Ravitaillement :

Eau au sommet de la côte, devant le stade et à l'arrivée

Récompense:

- Coupes et lots aux trois premières femmes et aux trois premiers hommes de chaque catégorie pour les 12 km

- Coupes aux 3 premiers hommes et femmes au temps scratch pour le 6 km

- Coupes aux trois premiers garçons et filles de chaque catégorie des animations enfants

Lot :

1 lot à chaque inscrit et tirage au sort de 1 000 € de lots dont des supers lots

Départ Salle de la Grange : (douches au stade)

6 et 12 km à 10 h

Poussins à 11 h 30, Benjamins à 11 h 45 et Minimes à 12 h

Sécurité :

L'organisation a souscrit une assurance responsabilité civile. Il incombe aux coureurs non-licenciés de s'assurer personnellement en responsabilité individuelle accident.



Remise des prix et pôt de l'amitié :

12 h 30 - Salle de la Grange

